

Spécialité Droit et Economie en première et terminale

L'enseignement du droit et de l'économie est central dans la formation des élèves de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

En 1^{ère}, cet enseignement est l'une des trois spécialités. En terminale, c'est l'une des deux spécialités.

À ce titre, « droit et économie » est évaluée au baccalauréat lors des épreuves terminales sous forme d'un écrit de 4h (coefficient 16) et lors du Grand oral (coefficient 14), en lien avec l'autre enseignement de spécialité.

Le droit et l'économie sont des disciplines exigeantes qui reposent sur l'analyse de documents complexes (arrêts, données statistiques, articles scientifiques ou d'auteurs, etc.) et nécessitent un travail personnel important. Ils développent les compétences méthodologiques des élèves, leurs capacités d'analyse, de synthèse, d'écoute et de dialogue.

La rigueur méthodologique nécessaire pour réussir dans cet enseignement est au service de la réussite dans les études supérieures, débouché naturel de la série STMG.

Conçu sur les deux années, 1^{ère} et Terminale, le programme permet de découvrir les fondamentaux du droit et de l'économie, puis de comprendre petit à petit le rôle comment le droit permet le bon fonctionnement de l'activité économique, et d'approfondir les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la croissance et au développement.

Droit

Le programme de droit valorise une approche centrée sur le **sens et la justification des règles juridiques**. L'enseignement du droit met en évidence la logique et les mécanismes propres à l'analyse de situations pratiques vues sous l'angle juridique.

En classe de première sont étudiés les principes fondamentaux du droit ; de la formation de la **règle de droit** au recours au **juge et au procès**, de la **personnalité juridique** aux **droits** qui y sont attachés. Dans le prolongement du programme de première, le programme de terminale est centré sur le **contrat et la responsabilité**, le cadre juridique du **travail salarié** et de l'**activité économique**.

Economie

En économie, les élèves utilisent les notions et les mécanismes économiques à l'occasion **d'analyses de situations réelles ou de données quelles qu'en soient leurs formes** (séries statistiques, graphiques, cartes, etc.).

Le programme de la classe de première concerne les **mécanismes économiques fondamentaux** : rareté, utilité, **création de richesses, mesure et répartition de cette richesse**, affectation des revenus des ménages, financement de l'économie, et pour finir, **fonctionnement des marchés**.

Le programme de terminale davantage centré sur la **régulation de l'activité économique par l'État ou par des institutions internationales**, et sur les limites de cette régulation : intervention de l'Etat dans l'économie, **marché du travail**, chômage, évolution et régulation des flux **d'échanges internationaux**, et enfin enjeux liés à la **soutenabilité de la croissance**.